



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du**  
**04 novembre 2021**

---

**COMPTE RENDU**  
**SUCCINCT**

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 novembre 2021

---

### COMPTE RENDU

#### **DOMAINE ET PATRIMOINE / Acquisition parcelles ZT 22p & G 565p, 564p et 567p à la Lande Josse**

Le conseil municipal APPROUVE les acquisitions suivantes au prix de 0,30 centimes le mètre carré :

- ZT 22p d'une surface de 521 m<sup>2</sup>, située à La Lande Josse,
- G 565p d'une surface de 28 m<sup>2</sup>, située à Semis des Solais,
- G 564p d'une surface de 114 m<sup>2</sup>, située à Semis des Solais,
- G 567p d'une surface de 25 m<sup>2</sup>, située à Les Solais ;

Il PRECISE que les frais seront à la charge de la collectivité.

#### **DOMAINE ET PATRIMOINE / Acquisition de la parcelle AB 118 de 1119 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique secteur Villeneuve**

Le conseil municipal APPROUVE l'acquisition de la parcelle AB 118, d'une surface de 1 119 m<sup>2</sup>, sise Villeneuve Cité, au prix d'un euro symbolique.

Il PRECISE que les frais seront à la charge de la collectivité.

#### **DOMAINE ET PATRIMOINE / Cession des îlots E et F de la ZAC Centre-Ville**

Le conseil municipal APPROUVE la cession des îlots E2 (632 m<sup>2</sup>) et F2 (651 m<sup>2</sup>) de la ZAC centre-ville pour lesquels un permis de construire a été obtenu et qui, par conséquent, peuvent faire l'objet d'un acte de vente dès à présent et le prix de cession à 140 €/m<sup>2</sup> HT ;

Le conseil APPROUVE la cession des îlots E1 (610 m<sup>2</sup>) et F1 (693 m<sup>2</sup>) de la ZAC centre-ville pour lesquels un permis de construire devra être obtenu préalablement à la signature de l'acte de vente et le prix de cession à 150 €/m<sup>2</sup> HT ;

Il PRECISE que les frais seront à la charge de l'acquéreur.

#### **DOMAINE ET PATRIMOINE / Vente du lot 36F (terrain de 225 m<sup>2</sup>) 12 rue Claude Monet dans le lotissement « le Clos de la Fontaine 2**

Le conseil municipal APPROUVE le principe de la cession du lot 36-F, nouvellement cadastré F 986, d'une surface de 225 m<sup>2</sup>, situé 12 rue Claude Monet, en vue de la construction d'une maison individuelle dans le cadre du programme « Les maisons de l'Avenir », Lotissement Le Clos de la Fontaine 2, et le prix de vente négocié à 120 € TTC le m<sup>2</sup>, soit un prix de 27 000 euros TTC ;

Il PRECISE que tous les frais seront à la charge de la ville.

#### **DOMAINE ET PATRIMOINE / Aliénation de 17 m<sup>2</sup> de la parcelle AD 403p- impasse des Primevères**

Le conseil ACCEPTE la cession de 17 m<sup>2</sup> issus de la parcelle cadastrée section AD numérotée 403, située impasse des primevères, et APPROUVE le prix de vente négocié à 5 € le m<sup>2</sup> hors frais,

Il PRECISE que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.

#### **DOMAINE ET PATRIMOINE / Convention de servitude de passage de canalisations avec GRDF – AE 405 LE CLOS DEVANT**

Le conseil municipal APPROUVE les termes de la convention de servitude entre GRDF et la commune de Montauban-de-Bretagne, afin de permettre l'établissement et l'exploitation de canalisations sur la parcelle AE 405 située LE CLOS DEVANT.

**DOMAINE ET PATRIMOINE / Avenant à la mise à disposition gratuite d'une salle à l'Association des Restos du Cœur en vue de la distribution alimentaire**

Le conseil municipal APPROUVE les modalités de l'avenant à la convention de mise à disposition à l'association des Restos du Cœur.

**DOMAINE ET PATRIMOINE / Mise à disposition de la salle multimédia de la Médiathèque à l'ASEPT Bretagne**

Le conseil municipal APPROUVE la mise à disposition gratuite de la salle multimédia et de la salle de travail de la Médiathèque à l'Association Santé Education et Prévention sur les Territoires (ASEPT) de Bretagne.

**DOMAINE ET PATRIMOINE / Mise à disposition d'une cellule de stockage du boulodrome à l'Office des Sports**

Le conseil municipal APPROUVE la mise à disposition gratuite d'une cellule de stockage du boulodrome (complexe sportif de la métairie neuve) à l'Association.

**DOMAINE ET PATRIMOINE / Mise à disposition de bureaux respectifs à l'OCM et l'Office des sports**

Le conseil municipal APPROUVE la mise à disposition gratuite d'un bureau à l'Olympic Club Montauban et d'un bureau à l'Office des Sports Saint-Méen Montauban.

**DOMAINE ET PATRIMOINE / Dénomination d'un cheminement doux sur parcelles 301A 465 et 1022\_ « Sentier d'Albert » et « Viette a Albert » en gallo**

Le conseil municipal DECIDE de nommer la voie : « Sentier d'Albert » et de mettre en plus petit sur le panneau la dénomination en gallo « Viette a Albert », située sur les parcelles cadastrées section 301 A numérotées 465 et 1022.

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 07 octobre 2021**

Le conseil municipal APPROUVE le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 07 octobre 2021.

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / Mise en place d'une carte unique et tarif unique en bibliothèque**

Le conseil municipal S'ENGAGE dans la réflexion préalable à la mise en réseau des bibliothèques et DESIGNER les agents de la médiathèque ainsi que Madame Karine URVOY, adjointe à la culture pour être membre des groupes de travail proposés ;

Il RAPPELLE que l'accès à la médiathèque Yves Delahaie est libre et gratuit,

Il DEMANDE un tarif unique sur la base de 15 € par famille.

**INTERCOMMUNALITE / rapport d'activités du Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE 35), année 2020**

Le conseil municipal DONNE UN AVIS FAVORABLE au rapport présenté par le Syndicat Départemental d'Energie 35 au titre de l'exercice 2020, et au rapport présenté par la filiale Energ'Iv du Syndicat Départemental d'Energie 35 au titre de l'exercice 2020.

**FINANCES LOCALES/ Décision modificative n° 2021\_06 budget principal**

Le conseil municipal APPROUVE la présente décision modificative DM2021\_06 du budget communal telle que présentée ci-après,

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Opé – Compte	Intitulé	Type	Montant	Opé – Compte	Intitulé	Type	Montant
036 – 2313	Salle Emile Hamon	Réel	650 000 €				
023 – 2313	Ecole élémentaire GSJF	Réel	- 150 000 €				
024 – 2313	Ecole maternelle GSJF	Réel	- 50 000 €				
033 – 2135	Restaurant scolaire	Réel	- 25 000 €				
049 – 2031	Etudes rue Fontenigou	Réel	6 500 €				
41 – 2116	Cimetière municipal	Réel	2 600 €				
68 – 2031	Etudes Pôle santé	Réel	- 50 000 €				
68 – 2113	Démolition Pôle santé	Réel	- 50 000 €				
69 – 2313	Réhabilitat° logts sociaux	Réel	- 222 700 €				

77 - 2031	Bornage terrain synthét.	Réel	5 000 €				
77 - 2312	Enedis terrain synthét.	Réel	25 000 €				
82 - 2031	Giratoire Jacques Cartier	Réel	- 12 600 €				
84 - 2315	Gestion eaux pluviales	Réel	- 130 000 €				
88 - 2315	Aménagement terrains	Réel	1 200 €				
			0 €	TOTAL			0 €

### **FINANCES LOCALES/ Décision modificative n° 2021\_03 budget annexe « Lotissement Clos de la Fontaine »**

Le conseil municipal APPROUVE la présente décision modificative DM2021\_03 du budget annexe « Lotissement Clos de la Fontaine » telle que présentée ci-après,

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Compte	Intitulé	Type	Montant	Compte	Intitulé	Type	Montant
60 - 605	Travaux	Réel	4 500 €	042 - 71355	Variation de stocks	Ordre	4 500 €
TOTAL			4 500 €	TOTAL			4 500 €

  

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Compte	Intitulé	Type	Montant	Compte	Intitulé	Type	Montant
040 - 3555	Variation de stocks	Ordre	4 500 €	16 - 168741	Avance budget ville	Réel	4 500 €
TOTAL			4 500 €	TOTAL			4 500 €

### **FINANCES LOCALES / suppression de l'autorisation de programme n° 003\_opération 036**

Le conseil municipal APPROUVE la suppression de l'Autorisation de Programme n° 003, Opération 036 : salle Emile Hamon.

### **FINANCES LOCALES / autonomie financière des budgets annexes des services publics industriels et commerciaux (SPIC)**

Le conseil municipal APPROUVE l'autonomie financière du budget SPANC.

### **FINANCES LOCALES / exonération pénalités de retard sur opération 353 « voie accès domaine Terres Neuves »**

Le conseil municipal PRONONCE l'exonération des pénalités de retard pour Lemée TP et Santerne et DECLARE l'opération 353 « Voie accès domaine Terres Neuves » terminée.

### **FINANCES LOCALES / adoption de la révision libre de l'Attribution de Compensation**

Le conseil municipal APPROUVE la fixation libre des attributions de compensation.

### **FINANCES LOCALES / participation obligatoire pour scolarisation extérieure, pour les années scolaires 2018/2019 – 2019/2020 et 2020/2021 – Montfort-sur-Meu**

Le conseil municipal AUTORISE le Maire à verser la participation sur la base du coût moyen d'un élève en élémentaire de Montauban de Bretagne à l'école privée de Montfort, soit 401,29 € au titre de l'année scolaire 2018/2019 et soit 418,76 € au titre de l'année scolaire 2019/2020 pour un élève domicilié sur le territoire communal, et soit 979,70 € au titre de l'année scolaire 2020/2021, pour deux élèves domiciliés sur le territoire communal.

### **DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEMES/ TRANSPORTS : nouveaux Tarifs SNCF\_ avis et vœu de la collectivité**

Le conseil municipal DECLARE que les nouveaux tarifs TER BreizhGO pénalise l'attractivité de la ville.

DEMANDE à la Région Bretagne de revoir la nouvelle grille tarifaire TER BreizhGO au titre de la cohésion des territoires et de la transition écologique pour favoriser et développer l'usage des transports en commun afin de réduire la dépendance à la voiture.